

**FICHE D'ADHÉSION AUX SERVICES MUNICIPAUX
PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS ET RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE 2019/2020**

Dossier à remettre à la mairie avant le 5 juillet 2019.

Utilisation du/des service(s) : PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS RESTAURATION SCOLAIRE

LE OU LES ENFANT(S)

NOM	PRENOM	CLASSE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	DATE DE NAISSANCE

LES RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE	CONJOINT	TUTEUR
Nom - Prénom			
Adresse			
Portable			
Téléphone domicile			
Téléphone travail			
E-mail			
Régime social			
N° d'allocataire CAF			
Quotient familial			
Numéro de sécurité sociale			

Personne à contacter en cas d'urgence : Responsable Conjoint Tuteur Autre :.....
 Nom - Prénom : Téléphone :

LE MODE DE PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Cholet
- Par carte bancaire sur le site Internet sécurisé : <https://www.tipi.budget.gouv.fr> (Identifiants indiqués sur la facture)
- Par prélèvement automatique (demande de prélèvement jointe à compléter et à retourner en mairie accompagnée de votre RIB, uniquement pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement de RIB)
- Réception de la facture par e-mail à l'adresse suivante :

LES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces obligatoires :

- Attestation d'assurance extra-scolaire Attestation CAF
- Pour Poil de Carotte : une fiche sanitaire par enfant accompagnée de la copie du carnet de vaccinations

Pièces à transmettre, le cas éventuel :

- Protocole d'Accueil Individualisé
- Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- En cas de séparation du couple, un justificatif d'autorité parentale (une copie du jugement des affaires familiales)
- Demande de prélèvement accompagnée de votre RIB

LES INSCRIPTIONS

A réception de cette fiche accompagnée des pièces, la mairie vous transmettra par e-mail, un lien pour vous connecter au portail parents, un identifiant et un mot de passe, afin que vous puissiez réaliser les inscriptions. Les familles utilisatrices en 2018-2019 garderont les mêmes identifiants, et cartes que l'année précédente.

Tous les services réservés seront facturés, si l'absence n'est pas signalée avant les délais suivants :

PERIODE SCOLAIRE - lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- **Restaurant scolaire** : inscription ou annulation des réservations au plus tard à **9h00 le jour même** (portail parents, par téléphone : 02.41.56.92.51 ou par mail : mairie@saint-christophe-du-bois.fr)
- **Périscolaire** : clôtures des inscriptions sur le portail parents : **7 jours avant** - modification des réservations au plus tard **48h avant** sans être facturé (par téléphone : 02.41.56.62.82 ou par mail : p2k@saint-christophe-du-bois.fr)

HORS PERIODE SCOLAIRE – mercredis et vacances :

- **Mercredis** : clôtures des inscriptions **14 jours** avant
- **Vacances** : clôtures des inscriptions **14 jours** avant le début des vacances (dates sur le programme)
- **Séjours et bivouacs** : inscription au bureau - dates communiquées directement sur le flyer des séjours

Des renseignements complémentaires et des précisions sont disponibles dans le règlement intérieur de chaque service.

LES AUTORISATIONS – POUR LE SERVICE POIL DE CAROTTE

- AUTORISE mon/mes enfant(s) à participer à toutes les activités proposées par l'équipe d'animation.
- AUTORISE mon/mes enfant(s) à sortir de la structure en présence du personnel pour participer à des activités d'éveil et de découvertes.
- AUTORISE le transport de mon/mes enfant(s) dans le cadre des activités liées au fonctionnement de la structure.
- AUTORISE l'équipe d'animation à photographier et/ou à filmer mon/mes enfant(s) lors des activités et des sorties et à publier ou afficher les photos et/ou films sur les supports communaux suivants : site Internet de la Mairie, page Facebook de la Mairie, affichage dans le bâtiment de Poil de Carotte.

LES SIGNATURES

Je soussigné(e),, responsable légal(e) :

- AUTORISE Monsieur SENECAILLE, Maire ou en son absence, le personnel ayant sa délégation, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention clinique jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé pour mon/mes enfant(s) (*seulement en cas d'impossibilité absolue de me joindre ou mon conjoint*),
- CERTIFIE l'exactitude des renseignements fournis,
- M'ENGAGE à informer les services de la CAF et la municipalité de tout changement de ma situation,
- AUTORISE la structure et la collectivité à laquelle elle est rattachée à utiliser mes coordonnées pour me contacter en cas de besoin et pour me solliciter occasionnellement dans le cadre d'études ou d'enquêtes. Celles-ci sont effectuées de manière strictement anonyme et seuls leurs résultats peuvent être communiqués.
- AUTORISE la structure à laquelle elle est rattachée à consulter, le cas échéant, mon dossier d'allocataire directement auprès de la CAF en utilisant l'appliquetif Consultation des Données Allocataires par le Partenaire (Cdap).

Je certifie :

- ACCEPTER les tarifs des différents services municipaux POIL DE CAROTTE et RESTAURATION SCOLAIRE,
- AVOIR lu les règlements intérieurs des différents services (disponibles sur le site internet ou en version papier sur demande),
- ME CONFORMER en tous points à l'ensemble des dispositions de ce règlement, de façon pleine et entière,
- RECEVOIR les permis de bonne conduite et m'ENGAGE à les respecter.

Fait le,
Signature du responsable légal :

RESERVATION(S) ANNUELLE(S) - POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les enfants qui déjeunent de manière régulière tout au long de l'année (1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine) :

J'inscris mon enfant _____ au restaurant scolaire : *entourer la (les) mention(s) utile(s)*

TOUS LES JOURS OU LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

J'inscris mon enfant _____ au restaurant scolaire : *entourer la (les) mention(s) utile(s)*

TOUS LES JOURS OU LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

J'inscris mon enfant _____ au restaurant scolaire : *entourer la (les) mention(s) utile(s)*

TOUS LES JOURS OU LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

J'inscris mon enfant _____ au restaurant scolaire : *entourer la (les) mention(s) utile(s)*

TOUS LES JOURS OU LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Pour les enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances alimentaires, vous devez impérativement joindre à la présente fiche un Projet d'Accueil Individualisé (documentation à télécharger sur le site Internet de la Mairie).

LA TARIFICATION

▪ Les tarifs du restaurant scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Tarif pour un ou deux enfants déjeunant le même jour	3,82 €
Tarif pour 3 enfants déjeunant le même jour	3,51 €

▪ Les tarifs de l'accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

	QF de 0 à 600	QF de 601 à 799	QF de 800 à 1050	QF de 1051 à 1400	QF sup à 1401
Tarifs à la demi-heure	0,43 €	0,98 €	1,08 €	1,31 €	1,49 €
Tarif du petit-déjeuner	0,50 €				
Tarif du goûter	Offert				

▪ Les tarifs des mercredis et des vacances

	QF de 0 à 600	QF de 601 à 799	QF de 800 à 1050	QF de 1051 à 1400	QF sup à 1401
Journée complète sans repas	4,74 €	8,86 €	10,92 €	11,18 €	12,88 €
½ journée sans repas	2,37 €	4,48 €	5,51 €	5,61 €	5,97 €
Prix du repas	4,32 €				
Séjours	Tarifs modulés en fonction du Quotient familial des familles et fixés par délibération du conseil municipal avant l'ouverture des inscriptions.				
Bivouac					
Sortie à la journée					
Péricentre Tarifs à la demi-heure	0,31 €	0,52 €	0,72 €	0,93 €	1,13 €
Tarif du petit-déjeuner	0,50 €				
Tarif du goûter	Offert				

A compter du 1^{er} septembre 2019, la municipalité de Saint-Christophe-du-Bois a décidé de mettre en place un permis de bonne conduite dans chaque service, à Poil de Carotte et au restaurant scolaire, pour les enfants scolarisés en primaire.

Pour que la pause déjeuner, le temps périscolaire ou l'accueil de loisirs soient des moments agréables pour les enfants et le personnel, chacun doit respecter des règles simples : respecter les locaux, le matériel et respecter ses camarades et le personnel encadrant.

LES OBJECTIFS

Le permis de bonne conduite a pour objectif :

- d'être un outil pédagogique et ludique pour responsabiliser les enfants face à leur comportement,
- d'apprendre aux enfants les règles de vie en collectivité,
- de créer du lien entre les familles et les équipes éducatives.



LE PRINCIPE

Dans chaque service, Poil de Carotte ou le restaurant scolaire, les enfants ont un permis de bonne conduite.

Chaque enfant dispose au début de l'année scolaire de 12 points sur chaque permis.

A chaque fois qu'un enfant perd ou gagne des points, il doit faire signer son permis à ses tuteurs légaux, puis le rapporter le lendemain à un responsable du service : Mme Floriane PIERRE pour la restauration scolaire, Mme Marie GUERIN ou M. Guillaume L'HOMMELET pour Poil de Carotte.

Si l'enfant perd ses 12 points, il sera exclu pour une durée d'1 semaine à Poil de Carotte et 4 midis au restaurant scolaire. Une rencontre sera organisée avec le responsable du service, le maire ou l'élue en charge des affaires scolaires et les parents, pour expliquer les raisons de cette exclusion.

Après ce renvoi temporaire, l'enfant se verra réattribuer un capital de 12 points. Cependant, s'il perd à nouveau ses 12 points, il sera renvoyé définitivement du service.

LES REGLES DE VIE

Les enfants peuvent perdre **1 point** quand ils sont impolis, ils ont un langage familier, ils sont mauvais joueur, ils crient, ils se bousculent, ils se lèvent ou se déplacent sans permission pendant les goûters et les repas.

Les enfants peuvent perdre **2 points** s'ils jouent avec la nourriture, s'ils abîment le matériel ou s'ils détériorent les locaux ou le mobilier.

Les enfants peuvent perdre **3 points** s'ils ont un comportement inadmissible à l'égard de camarades ou des adultes (violence, insulte, moquerie, menace) ou s'ils se mettent en danger dans les différents locaux ou sur les trajets.

Mais les enfants peuvent aussi récupérer des points s'ils font des actions positives :

- Quand ils réparent leur bêtise immédiatement : **+ 1 point**
- S'ils aident les autres volontairement : **+ 2 points**
- Quand ils participent aux tâches quotidiennes de Poil de Carotte (préparer le goûter, nettoyer la table, mettre les verres dans le lave-vaisselle ou passer le balai après le goûter...) : **+ 1 point**
- S'ils sont bon joueur à Poil de Carotte : **+ 1 point**
- Quand ils ont une période d'1 journée sans problème à Poil de Carotte : **+ 2 points**
- S'ils participent à la vie de la cantine (distribution des corbeilles de pain, débarrasser la table...) : **+ 1 point**
- Quand ils se rangent correctement et dans le calme sur les trajets école / restaurant scolaire : **+ 1 point**
- S'ils ont une période d'1 semaine sans problème au restaurant scolaire : **+ 2 points**

Le(s) tuteur(s) légaux certifient avoir lu le fonctionnement du permis de bonne conduite. Le(s) enfant(s) s'engage(nt) à respecter ce fonctionnement.

Signature de(s) enfant(s) :

Signature des tuteurs légaux :

FICHE SANITAIRE
PÉRISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS ET RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE 2019/2020

**Fiche à retourner avec le dossier d'inscription à la mairie,
le plus tôt possible et au plus tard le 5 juillet 2019.**

FICHE SANITAIRE

Pièces obligatoires :

Une fiche sanitaire par enfant

La copie des vaccinations de votre enfant

L'ENFANT

Nom : Prénom : Ecole : Ecole publique Victor Schoelcher
Date de naissance : ___ / ___ / ___ Classe : Ecole privée Saint Joseph Autres

LES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

	RESPONSABLE (1 ^{ère} personne à contacter)	CONJOINT (2 ^{ème} personne à contacter)	AUTRES (3 ^{ème} personne à contacter)
Nom - Prénom			
Qualité <i>(père, mère, tuteur, autre)</i>			
Téléphone domicile			
Téléphone travail			
Portable			
Quotient familial			

LE MEDECIN TRAITANT

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone : | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ |

LA VACCINATION

JOINDRE LES PHOTOCOPIES DU CARNET DE VACCINATIONS

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical du médecin traitant.

LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

- L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBEOLE				VARICELLE				ANGINES				RHUMATISMES				SCARLATINE			
oui		non		oui		non		oui		non		oui		non		oui		non	
COQUELUCHE				OTITES				ASTHME				ROUGEOLE				OREILLONS			
oui		non		oui		non		oui		non		oui		non		oui		non	

Indiquez ici les antécédents médicaux en précisant les dates (maladies, accident, crises convulsives, hospitalisations, interventions chirurgicales) :

..... | / /

..... | / /

..... | / /

..... | / /

..... | / /

- Groupe sanguin de l'enfant :

LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

▪ **L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) :**

OUI (Si oui, joindre le P.A.I.) NON

▪ **L'enfant est-il bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) :**

OUI (Si oui, joindre un justificatif) NON

▪ **L'enfant a-t-il des allergies ?**

-Asthme : OUI NON

-Alimentaires : OUI NON

-Médicamenteuses : OUI NON

-Autres :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....

.....

.....

▪ **Actuellement, l'enfant suit-il un traitement :** OUI NON

Si oui, lequel ?

.....

▪ **Recommandations utiles des parents** (port de lunettes, lentilles, prothèses auditives, autres), précisez :

.....

.....

.....

AUTORISATION DE SORTIE – POIL DE CAROTTE

Cette autorisation est faite pour les enfants qui partiront avec d'autres personnes que les responsables légaux, ou qui peuvent rentrer seuls le soir.

Je soussigné(e),, **agissant en qualité de** (Père / Mère / Tuteur)

autorise mon enfant (Nom + Prénom) :

Pour l'année scolaire

à rentrer seul à la maison à partir de ___h___ (uniquement pour les enfants en primaire)

à rentrer accompagné par :

Nom / Prénom :
Téléphones personnel / travail :
Nom / Prénom :
Téléphones personnel / travail :
Nom / Prénom :
Téléphones personnel / travail :
Nom / Prénom :
Téléphones personnel / travail :

A compléter au préalable, si vous autorisez la sortie de votre enfant seul ou accompagné d'une tierce personne. A défaut, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter la structure.

Je soussigné(e), **responsable légal de l'enfant :**

Le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Nom / Prénom :

Signature :